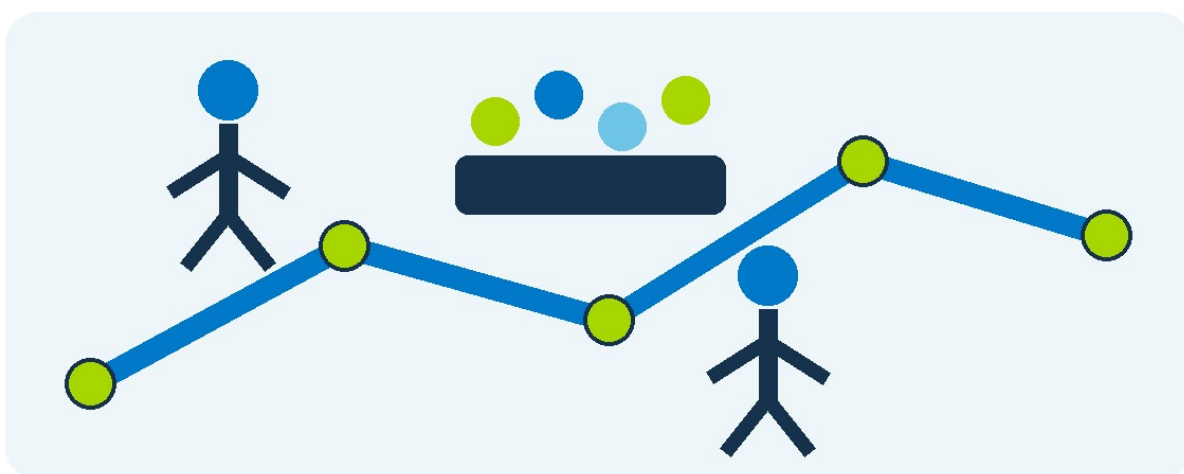


BPJEPS Animation socio-éducative ou culturelle (ASEC)

Niveau 4 • Devenir animateur professionnel autonome



À quoi sert cette formation ?

Le titulaire conçoit et conduit des projets et séquences d'animation éducatives, culturelles ou sociales. Il agit en autonomie dans le cadre du projet de sa structure.

Où se situe-t-elle dans le parcours ?

Avant / origine	Votre formation	Après / poursuites possibles
CPJEPS • niveau 3 / expérience	BPJEPS ASEC • NIVEAU 4	DEJEPS Coordination de projets • NIVEAU 5

Niveau et positionnement

Niveau

Niveau 4 (niveau baccalauréat)

D'où peut-on venir ?

- CPJEPS AAVQ : parcours cohérent pour progresser du niveau 3 au niveau 4
- Expérience d'animation, bénévolat, service civique ou emploi dans le secteur
- Accès direct possible si les conditions réglementaires d'entrée sont satisfaites

Vers quoi peut-on aller ?

- DEJEPS ASEC mention Coordination de projets (niveau 5) : évolution vers la coordination de projets et l'animation d'équipe
- Autres BPJEPS : mobilité possible vers une autre spécialité ; certaines compétences transversales peuvent faire l'objet de correspondances selon les fiches RNCP
- Emplois : animateur, animateur socioculturel, animateur jeunesse, médiateur/animateur de territoire selon les structures

La passerelle à retenir

En clair

C'est le diplôme charnière de l'animation : il permet d'exercer en autonomie et constitue une base solide pour évoluer ensuite vers la coordination.

Attention : passerelle ≠ équivalence automatique

- Une poursuite de parcours signifie qu'un diplôme prépare logiquement au suivant ; elle ne garantit pas une entrée automatique.
- Une équivalence ou une dispense ne peut être confirmée qu'après vérification du diplôme détenu et du référentiel en vigueur.
- FORMATIC étudie le parcours du candidat au positionnement afin d'identifier les éventuels allègements et la durée de formation adaptée.

Repères officiels

Les passerelles ne signifient pas automatiquement une dispense. Les équivalences, allègements ou dispenses sont vérifiés au moment de l'inscription à partir du diplôme détenu, de sa version et de la fiche RNCP en vigueur.

- France compétences : BPJEPS ASEC RNCP39926, arrêté du 9 novembre 2024.
- France compétences : DEJEPS Coordination de projets RNCP39930.

Votre projet est différent ? Parlez-en avec l'équipe FORMATIC : le bon parcours dépend de votre expérience, de vos diplômes et du métier visé.